

LA FEUILLE BIO ARIÉGEAISE

Lettre d'information du CIVAM BIO 09, Association des agriculteurs biologiques de l'Ariège



Les BIOS d'Ariège - Civam Bio 09 – Cottes – 09240 LA BASTIDE-DE-SÉROU – civambio09@bioariego.fr
Bureau de la Bastide-de-Sérou : Estelle George, Corinne Amblard, Philippe Dausque – Tél. : 05 61 64 01 60
Bureau de Daumazan : Cécile Cluzet – Tél. : 05 61 67 90 99 – Bureau de Foix : Philippe Dausque – Tél. : 05 61 02 14 45

N° 28

Juillet 2011

ÉDITORIAL

BIENTOT UN NOUVEAU GUIDE !!

Non ce n'est pas d'un nouveau maître à penser dont je veux vous parler, mais bien entendu du nouveau « Guide Manger Bio en Ariège » !



Nous avons engagé un projet régional, coordonné par la FRAB Midi-Pyrénées, pour harmoniser les publications des différents départements et donc proposer une gamme complète pour « Manger Bio en Midi-Pyrénées ». Ce projet est soutenu en partie par le Conseil Régional et l'Europe. En parallèle, un partenariat a été engagé avec Alterrenat Presse qui assurera l'impression en échange d'encarts publicitaires (sur lesquels nous aurons bien entendu un droit de regard pour garder la cohérence et l'éthique du guide). Au vu des moyens actuels de chaque groupe, c'était la seule solution pour rééditer ces guides dont l'édition 2009 commençait à dater...

Au delà d'un simple annuaire de producteurs, nous nous attacherons à informer les consommateurs sur l'agriculture biologique, et nous pensons qu'en plus d'être un instrument commercial, il peut servir de lien entre les producteurs pour mieux nous connaître et nous situer.

Vous allez recevoir dans les jours qui viennent un courrier spécifique pour l'inscription dans l'annuaire et/ou la commande d'encart publicitaire. Ne traînez pas, les dossiers sont à renvoyer pour le 3 août ! En effet, nous attendons vos réponses les plus rapides possible afin de pouvoir éditer ce guide « Manger Bio en Ariège » pour la foire bio de Saint-Lizier le 9 octobre.

Eric Wyon

SOMMAIRE

FOIRES	2
COMMERCIALISATION	3
AIDES ET RÉGLEMENTATION	4-5
FORMATIONS	20-21-22
INFOS DE NOS PARTENAIRES	23
TOUTES LES INFOS SUR LA BIO EN MIDI-PYRÉNÉES	24

Bulletins Techniques

BULLETIN TECHNIQUE CULTURES/FOURRAGES

Le concours Prairies Fleuries 2011	6
Infos Capla : nouveau dépôt à Saint-Girons	7
Tour des essais au CREAB	8
Méteils : l'échange continue !	8
Démonstration de cultures dérobées d'été	8
Espèces envahissantes dans les prairies : agissez avant qu'il ne soit trop tard... !	9
Info sécheresse	9

BULLETIN TECHNIQUE VIANDE

Diversifier sa ferme avec atelier de volailles biologiques	10-11-12
Les céréales germées : un aliment intéressant	12-13-14
Le travail sur la filière viande ariégeoise se poursuit...	15
La marque « Pré d'Ici »	15

BULLETIN TECHNIQUE LÉGUMES

Groupe d'échanges « maraîchage bio en zone de montagne »	16
Guide des intrants en bio	18
Forçage des endives	19
Les brèves du maraîchage bio	19

COMMERCIALISATION-COMMUNICATION

Foire ARIÈGE en BIO

Avez-vous pensé à vous inscrire ?

Les inscriptions pour la foire Ariège en Bio du 9 octobre 2011 à Saint-Lizier sont bientôt closes.
Une rallonge est accordée aux producteurs bios d'Ariège.



Si vous ne l'avez pas encore fait, dépêchez-vous de nous envoyer votre dossier d'inscription qui doit nous parvenir avant le **30 juillet**. Tous les documents nécessaires sont disponibles sur le site internet www.bioariego.fr ou sur demande au bureau du Civam Bio 09.

Coté programme

Il est en cours de finalisation. Il fera la part belle aux productions bios locales, avec des ateliers combinant dégustation de produits et explication des techniques de production de la bio en Ariège : fromage et vin, légumes et viande de veau seront les 3 thèmes présentés cette année.

En parallèle seront bien sûr toujours présents des démonstrations sur le pôle éco-habitat, des moments d'échanges sur diverses thématiques et des animations pour petits et grands. Le programme complet sera disponible début septembre.

Coté organisation

C'est bien sûr l'heure de l'appel aux indispensables bénévoles ! Si vous pouvez nous donner un coup de main, même juste pour 1 heure, faites nous signe ! Le jour de la foire, mais aussi pour le montage et le démontage, et aussi tout simplement pour nous aider à diffuser affiches et tracts autour de chez vous. Merci de nous contacter dès que vous le pouvez !

E.G.

FOIRE BIO du GRAND TOULOUSE

La Foire Bio du Grand Toulouse fêtera cette année sa **sixième édition le dimanche 16 octobre 2011**, à la base de loisirs de La Ramée (Tournefeuille). Pour replacer l'agriculture biologique dans ses valeurs et son histoire, les organisateurs ont choisi comme thème l'Autonomie énergétique : diversité des situations, diversité des solutions.



Si vous souhaitez en savoir plus pour :

- vous inscrire pour tenir un stand le 16 octobre,
 - et/ou avoir un encart publicitaire sur le catalogue des exposants qui sera distribué le jour de la foire,
- contactez ERABLES 31 à foirebio31@gmail.com ; 05 34 47 13 04 ou retrouvez tous les documents disponibles sur : www.erables31.org

Un marché estival d'artisanat et de produits locaux

Le village touristique de Cazalères à Daumazan accueille tous les lundis soirs de l'été un marché de producteurs et d'artisans. Ce marché a lieu de 18h à 22h.

Les dates sont les suivantes : les lundi 11, 18 et 25 juillet, 1^{er}, 8 et 15 août.

Pour y exposer, il faut contacter Mme Coralie Dejean
au 06 48 91 67 78 ou par mail : coraliedejean@orange.fr.

Sensibiliser les futurs restaurateurs aux produits bios

Le 25 mai dernier un repas Bio a été cuisiné et servi par les élèves du Restaurant d'application du lycée François CAMEL de Saint-Girons. Ce repas bio a été l'occasion de mettre sur table de nombreux produits bio ariégeois et donc de les faire découvrir ou redécouvrir aux élèves, professeurs et convives.

En effet, ce repas était ouvert à une quarantaine de gourmets et amateurs de bons produits qui ont pu déguster un « menu Bio ariégeois » :

- *Vin blanc du Domaine de Monginaut en Apéritif*
- *Mise en bouche « gaspacho de tomates » de chez Tom Fleurantin*
- *Truite des Viviers cathares de Montbel à la crème de chèvre frais de la Ferme de Mondely*
- *Agneau grillé de la Ferme de Lauzy et ses petits légumes de chez Tom Fleurantin*
- *Assiette pur brebis de la ferme de Champboule*
- *Accompagné de vin rouge du Domaine d'Engraviès et de diverses sortes de pain fabriqués au Fournil de l'Oie.*

Le CIVAM BIO 09 a eu pour mission d'aider le professeur de cuisine à créer son menu avec des produits de saison puis de coordonner les approvisionnements en produits Ariégeois.

Lors du repas, certains responsables professionnels du Civam Bio 09 ont eu l'occasion de sensibiliser les neurones et les papilles à la Bio en expliquant les principes et valeurs de l'agriculture biologique, la provenance des différents produits et les actions du Civam auprès des agriculteurs Bio de l'Ariège. Ce type d'opération est pédagogiquement intéressante car elle permet d'aborder des consommateurs pas forcément acquis à l'agriculture bio ; les convives ont pu constater que non seulement les produits Bio étaient bons mais également à un prix raisonnable au vu du menu gastronomique dégusté !

C.A.

Un pôle Producteurs Bios aux Journées Agricoles du Volvestre Les 6 et 7 août 2011

Les Journées Agricoles du Volvestre sont une manifestation agricole triennale grand public. Cette manifestation présente des animaux avec des concours de races, du matériel agricole et des stands artisanaux et commerciaux dans le centre ville de Montesquieu-Volvestre. Le samedi soir sont organisés un bœuf à la broche en plein air et une soirée musicale ouverte à tous. On compte autour de 8000 visiteurs sur le week-end.

C'est un moment privilégié de rencontres, d'échanges et de convivialité. En présentant le meilleur de leurs produits, les agriculteurs vont à la rencontre des ruraux mais aussi des citadins, toujours en quête de leurs racines.

Cette manifestation est organisée par l'association des concours agricoles. Les membres de cette association sont

principalement des agriculteurs. Et c'est grâce à une cinquantaine de bénévoles que se réalisent ces journées. En amont, c'est aussi l'équipe des conseillers agricoles et des secrétaires du Conseil Général du Volvestre qui mettent en place la manifestation.

Les producteurs peuvent s'inscrire rapidement auprès de Laure Isabeth, conseillère agricole bio du conseil général de la Haute-Garonne : 06 29 59 05 14.

Les personnes qui ne participeront pas mais qui souhaitent signaler leurs produits peuvent déposer des plaquettes de communication aux bureaux du CG 31 à Montesquieu.

L.I.

RENFORCER LES FILIÈRES COURTES ALIMENTAIRES : Comment passer du discours aux actions ? L'initiative du Pays des Pyrénées Cathares

Les circuits courts alimentaires constituent un véritable enjeu de développement durable pour le Pays des Pyrénées Cathares. Ils peuvent permettre d'améliorer la situation économique des producteurs. Pour les restaurateurs, les populations : c'est un moyen de trouver des réponses adaptées en termes de qualité de l'alimentation.

Mais les problématiques sont nombreuses et les réponses sont souvent collectives.

Le Pays prend l'initiative de lancer une grande réflexion qui associera tous les acteurs (agriculteurs, consommateurs, restaurateurs, petite et grande distribution, restauration collective, etc.) afin de trouver ensemble les réponses adaptées pour renforcer les circuits courts en Pays des Pyrénées Cathares. Votre participation sera

importante, elle permettra de définir de façon collective les outils qui pourront être développés pour renforcer un secteur agricole et alimentaire local.

Il faut insister sur la dimension opérationnelle de cette démarche. Dès l'année prochaine, les premiers outils définis doivent voir le jour.

Des ateliers qui se tiendront de septembre à décembre 2011 permettront à chacun d'exprimer ses souhaits et construire des dispositifs efficaces et adaptés.

**Pour plus d'infos : Pays de Pyrénées Cathares
pyreneescathares@gmail.com - Tél. : 05 34 09 33 21**

E.G.

AIDES et RÉGLEMENTATION

Nouveautés concernant le Plan Végétal pour l'Environnement Attention à la date limite : 26 août 2011

Le Plan Végétal pour l'Environnement est une mesure du PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal) qui vise à reconquérir la bonne qualité des eaux de nos rivières. Il se traduit par des aides financières aux agriculteurs.

Quelques modifications sont intervenues cette année avec les réductions de budget. Les demandes seront hiérarchisées selon les critères de priorités fixés au niveau régional : engagement dans un PAT (Plan d'Action Territorial lié à l'eau), en agriculture bio, jeunes agriculteurs...

La dernière date de dépôt des dossiers pour 2011 approche : le 26 août.

Réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires :

- **Investissements productifs (investissement de 4 000 à 30 000 €, taux d'aide variable de 30 à 75 %) :**
 - Equipements du pulvérisateur : panneaux récupérateurs, matériel de précision...
 - Matériel de substitution : lutte mécanique contre les adventices, lutte thermique, lutte biologique, implantation de couverts herbacés, éclaircissage mécanique...
 - Outil d'aide à la décision : station météo...
 - Implantation de haies et d'éléments arborés.
- **Investissements non productifs (4 000 - 30 000 €, taux d'aide variable de 40 à 75 %) :**
 - Traitements des eaux phytosanitaires.
 - Equipements du site d'exploitation.

Cas des dossiers comprenant des investissements productifs et improductifs : taux d'aide de 50 % ou plus.

Lutte contre l'érosion (4 000 - 30 000 €, 40 %)

- Matériel améliorant les pratiques culturales : houe rotative, herse étrille..., effaceurs de traces de roue, matériel de micro-buttagé...
- Matériel spécifique pour l'implantation et l'entretien de couverts, l'enherbement interculture ou inter-rang, les zones de compensation écologique : semoir sous couvert, matériel d'entretien mécanique des couverts...
- Implantation de haies et d'éléments arborés

Réduction de la pollution des eaux par les fertilisants (4 000 - 30 000 €, 40 %)

- Equipements visant à une meilleure répartition des apports d'engrais.
- Outils d'aide à la décision : GPS, logiciels de pilotages...

Economies d'énergie dans les serres existantes avant 2006 (4 000 - 150 000 €, 30 % + 5 % J.A.)

- Systèmes de régulation.
- Open buffer.
- Ecrans thermiques.
- Aménagement des serres : couverture économe, compartimentation.
- Aménagement de la chaufferie.
- Réseau de chauffage basse température.

Réduction de l'impact des prélèvements sur la ressource en eau (750 - 30 000 €, 40 %)

- Matériel de mesure en vue de l'amélioration des pratiques : pilotage de l'irrigation, station météo, tensiomètres, sondes...
- Matériels spécifiques économes en eau : matériel de maîtrise des apports à la parcelle, systèmes de régulation électronique.

Remarque : Les systèmes goutte à goutte, les rampes, les systèmes de recyclage... ne sont plus aidés.

C.C.

Pour toute précision sur vos dossiers, contacter Mme Rocariez à la DDT 09.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet de la DDT 09 : www.ariège.equipement.gouv.fr/.

Un devis sera notamment exigé.

ENQUÊTE DE L'ITAB SUR LES SEMENCES ET PLANTS BIO

Vous avez peut-être reçu une sollicitation de l'ITAB pour une enquête sur l'utilisation de semences bio ou non traitées, ou vous souhaitez vous exprimer sur le sujet. Vous pouvez le faire en suivant ce lien :

<http://www.itab.asso.fr/itab/enquetes-semences.php> / puis en répondant sur votre filière.

Pourquoi répondre à cette enquête ?

- Pour améliorer l'adéquation entre l'offre en semences et plants biologiques et vos besoins spécifiques ;
- Pour orienter les efforts de sélection pour des variétés mieux adaptées ;
- Pour permettre un développement cohérent et harmonieux de l'Agriculture Biologique.

Source : ITAB

Annonces des Ministres à Marcoussis :

Des bonnes nouvelles pour la bio ?

Lors d'une visite de ferme biologique dans l'Essonne, le 8 juillet, les Ministres de l'écologie et de l'agriculture, ont annoncé des mesures de renforcement des soutiens à l'agriculture biologique.

La FNAB analyse et réagit.

Le relèvement du crédit d'impôt bio : pour qui ? comment ?

Les ministres ont annoncé le relèvement de 2 000 à 2 500 € du crédit d'impôt « en faveur des exploitations engagées dans l'agriculture biologique, pour les petites exploitations qui ne profitent pas ou peu des autres aides à la surface ».

Il faut ainsi rappeler que le crédit d'impôt bio sous sa forme actuelle avait été institué, à la demande de la FNAB, pour soutenir les petites fermes défavorisées par le dispositif SAB (jusqu'à 4 000 € en complément de la SAB). Le débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances pour 2011 a abouti à un nouveau crédit d'impôt bio à 2 000 € dans le cadre de la règle des « de minimis » (maximum 7 500 € sur trois ans). L'annonce faite à Marcoussis constitue donc une révision positive mais anecdotique de la politique publique en faveur de la bio menée par le Gouvernement.

Une mesure ne touchant pas plus de 1 000 producteurs bio

En effet, en maraîchage bio, principale cible de cette modification, une exploitation de 2,5 ha ou moins touchera 500 euros de plus en 2012, alors qu'une exploitation au delà de 3,5 ha n'en verra pas les effets. La FNAB estime le nombre de bénéficiaires potentiels à 1 000 paysans bio au maximum (*sources : d'après études Agreste et données Agence bio*), et demande aux ministères de communiquer les études préalables réalisées.

Quelle garantie dans le temps ?

Par ailleurs, les conditions d'accès au crédit d'impôt bio restreignent encore ce nombre de bénéficiaires potentiels. Il est contraint par le cadre européen « de minimis » : les producteurs ne pouvant toucher plus de 7 500 euros d'aides dites « de minimis » cumulées sur trois ans. Hors, cette limite est très rapidement atteinte, d'autres mesures émarginent en effet dans ce cadre (mesure « agalaxie », mesures « ovines » etc.). La FNAB va demander au ministère d'assumer les responsabilités juridiques d'attribution de cette aide.

Une mesure peu adaptée face aux objectifs de développement de la bio

La FNAB constate que l'annonce attendue ne suffira pas, à elle seule, à atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement qui visent à tripler les surfaces cultivées en bio d'ici 2012 et de les porter à 6% des surfaces agricoles françaises. Pour la FNAB, la notification du crédit d'impôt biologique à la Commission européenne aurait pu permettre de rendre ce dispositif incitatif, pérenne, et de lui conférer une reconnaissance européenne.

Nous attendons toujours de vraies mesures pour développer notamment le secteur des grandes cultures. Un vrai plan de développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage (AAC) est indispensable dans le cadre de la préparation du 10^e programme des Agences de l'eau.

La FNAB
www.fnab.org

INVITATION : SALON TECH & BIO LES 7 ET 8 SEPTEMBRE À VALENCE (DRÔME)

Ce rendez-vous d'envergure européenne est le carrefour des techniques agricoles bio et alternatives avec des démonstrations de matériel, des conférences, des échanges sur les dernières innovations ainsi que des visites d'exploitations.

Les pratiques bio testées par les agriculteurs ont permis d'initier des techniques innovantes et performantes. Tech & Bio vous invite à les découvrir, à échanger avec les acteurs du secteur et à en apprécier les avantages économiques.

Mieux encore, le salon Tech & Bio, soutenu par plus de 40 partenaires, s'adresse à tous les agriculteurs et transformateurs, qu'ils soient engagés dans la bio ou qu'ils soient intéressés par les techniques alternatives, dans la



perspective de faire évoluer leur outil de travail avec une meilleure prise en compte de l'environnement.

Il offre un programme varié et concret, avec des conférences, des visites d'exploitations, des démonstrations de matériel et des rencontres avec des spécialistes à tous les niveaux : formation, conversion, production, transformation et distribution. Parce que l'enjeu des techniques agricoles bio et alternatives est international, Tech&Bio affiche clairement sa volonté de favoriser la rencontre entre professionnels nationaux et étrangers. À ce titre, des délégations étrangères et des conférenciers viendront de nombreux pays : Allemagne, Pologne, Serbie, Slovaquie, Belgique, Danemark, Bulgarie, Roumanie, Pays Bas, Irlande, Suède, Québec...

**Un bus gratuit sera affrété pour l'occasion par la chambre régionale d'agriculture :
n'hésitez pas à venir découvrir de nouvelles pratiques agricoles !**

LE CONCOURS PRAIRIES FLEURIES 2011

Dans notre contexte agricole relativement préservé des excès de la course aux rendements, l'agriculture a su conserver la biodiversité qui est tout à son avantage. Les prairies naturelles en sont le meilleur reflet. C'est pourquoi le PNR des Pyrénées Ariégeoises a souhaité promouvoir le travail des agriculteurs de son territoire en organisant le premier concours "Prairies fleuries", soutenu en cela par le CIVAM Bio 09 et la Chambre d'Agriculture.

Un jury constitué de personnes d'horizons variés a donc eu l'honneur de parcourir les 14 prairies permanentes proposées par les éleveurs volontaires du Parc. La diversité des membres du jury a suscité de riches échanges avec les éleveurs. Le président du jury, M. Piquemal, est agriculteur à Soulan. Sur le plan agricole se sont centrés Michel Roques, éleveur à Balagué, et Catherine Magda puis Jean Pierre Theau de l'INRA de Toulouse. Catherine Lamy, apicultrice bio et administratrice du CIVAM Bio, 09 a eu la tâche d'évaluer l'attrait de la parcelle et de ses environs pour les butineuses. Du conservatoire botanique pyrénéen est venu François Prud'homme qui nous a décrit la valeur botanique des prairies et ses conditions écologiques. Enfin du point de vue paysager, c'est Raphaël Kann qui a surtout posé son regard de photographe sur les prairies.

De la basse vallée de l'Arize au col de Port, du Biros à Tarascon en passant par les kers du Plantaurel, des faciès de végétation très variés ont été soumis au jury. Chaque participant a spontanément mis l'accent sur l'atout majeur que sont ces prairies naturelles dans leur système d'exploitation. Moins demandeuses en intrants, plus souples d'exploitation que les prairies temporaires, elles sont de gestion économique. Les diverses légumineuses combinées aux graminées en font un fourrage potentiellement riche en protéines ce qui réduit encore le recours aux intrants sur ces fermes.

Certaines espèces sont des constantes dans les prairies : trèfles, flouve odorante, dactyle, houlque laineuse... Mais de



façon générale, la biomasse fourragère est constituée d'un nombre élevé d'espèces. La diversité va toujours de pair avec des pratiques peu intensives. Sur les prairies naturelles de niveau trophique élevé, de par la profondeur du sol ou par l'apport de fertilisation, il est sûr que certaines espèces ne sont pas compétitives. Mais nous avons vu qu'il est tout à fait possible de combiner la productivité et la diversité puisque toutes les parcelles avaient au minimum 30 espèces végétales, le record étant de 63 espèces sur une pelouse sèche du Mas d'Azil. En dehors des groupes dominants que sont les graminées et les légumineuses, les cortèges ariégeois se complètent d'une multitude d'autres familles dont l'intérêt est certain pour la finesse du goût des fromages et la santé des troupeaux.

C'est dire si la tâche du jury fut difficile pour départager les gagnants. Un système de notation sérieux, mais laissant place aux débats au sein du jury, a fini par distinguer les 5 prairies gagnantes.

Bravo à tous les participants, et à l'année prochaine !

Photos : Raphaël Kann
C.C.



Prix Agricole :

GAEC du Carregaut à Castelnau Durban

Au Carregaut, on produit de la tomme de vache en agriculture biologique. La qualité de l'herbe, qui leur a valu ce prix s'explique par 2 choix de gestion. D'une part, la parcelle est consacrée alternativement un an à la fauche, l'année suivante au pacage : cela évite de se diriger vers la sélection d'espèces indésirables typiques de l'un ou l'autre des usages. 45 espèces se partagent l'espace. D'autre part, les fauches sont précoces grâce à un séchage en grange. Par ces pratiques, le foin est équilibré en azote et énergie et aboutit à un fromage de qualité.

Prix Apicole

Famille Respaud au Mas d'Azil

La parcelle de M. Respaud, éleveur de la race gasconne et de brebis, se trouve dans un emplacement très favorable, sur des alluvions en bordure d'Arize. Elle a donc impressionné le jury par son niveau de production (2 à 3 coupes) mais aussi et surtout par la diversité d'espèces végétales (42 espèces)... et animales. De très nombreux insectes butinaient les sauges, les sainfoins, les lotiers, les marguerites. Les haies aux alentours ont également été appréciées par notre apicultrice pour la fameuse miellée d'acacia.



GRAND PRIX DU JURY

Patrick et Maryse Morvan à Bousсенac

Le grand prix, c'est la parcelle où agriculture et biodiversité sont estimées du plus bel équilibre : plusieurs candidats restaient en lice ! Finalement, c'est une parcelle de M. et Mme Morvan, éleveurs sur la route du col de Port, qui a été distinguée. L'activité principale de la ferme est la production de tomme de vache avec des porcs charcutiers élevés pour valoriser le petit lait. C'est une parcelle d'altitude, moyennement fertile, très dense et homogène, composée de plus de 52 espèces dont une belle proportion de légumineuses. C'est l'optimum écologique que l'on peut atteindre sur une parcelle de fauche / pâture dans ces conditions de milieu.



Prix Paysager

Francis Ané à Sainte-in

M. Ané est éleveur de brebis et de vaches au pied des estives de l'Isard, sur des parcelles très pentues. C'est un travail intense au quotidien pour maintenir un espace



ouvert face aux forêts qui gagnent vers le fond des vallées, à la faveur de la déprise. Les parcelles sont déprimées par les bêtes au printemps puis fauchées pendant l'estive. La prairie présente une belle densité de plantes, due notamment à ce premier pacage des prés de fauche. Le foin est stocké dans les granges qui contribuent au cachet paysager de la parcelle.

Prix Ecologique

Lucien Rivière à Surba

Les vaches limousines de M. Rivière ont dans leur foin des espèces que peu d'autres vaches ont déjà dû goûter. Sur cette grande prairie de nature moyennement fertile, le botaniste a été émerveillé par la présence d'espèces rares et par la cohabitation inhabituelle de certaines espèces. Les chantiers de fauche démarrent assez tard car ses graminées les plus fréquentes, comme les agrostides, sont tardives. L'avantage est que la prairie est assez souple d'exploitation et que les espèces rares et discrètes ont bien le temps de réaliser leur cycle de vie.



INFO CAPLA

NOUVEAU DÉPÔT À SAINT-GIRONS

La CAPLA a inauguré un dépôt de produits agricoles à Saint-Girons depuis le 11 juillet. Tous les produits pour l'élevage et l'agriculture en général y seront disponibles. Le dépôt est tenu par M. Lilian Raspaud qui réalisait jusqu'à présent les livraisons avec la camionnette sur vos fermes. Dans un premier temps, les fournitures bios y seront déposées sur commande (06 19 61 16 70).

Ce dépôt se tient à la sortie de Saint-Girons en direction de Moulis, à Lambège. Ouverture en semaine de 8h à midi.

INFOS CULTURES : TOUR DES ESSAIS AU CREAB

En cultures d'hiver, le CREAB teste chaque année des variétés de blé tendre, triticales, orge, féverole pour connaître leurs capacités en bio. Le CREAB propose chaque année une journée "portes ouvertes" qui a eu lieu le 9 juin 2011.

En blé tendre bio, 21 variétés ont été mises à l'essai. Parmi elles, des références bien connues comme Renan et Pireneo, plusieurs variétés conventionnelles supposées prometteuses, et des variétés de population du projet de recherche Solibam, adaptées aux bas niveaux d'intrants.

Après une fenêtre fin octobre, les semis de céréales n'ont pas pu être faits en novembre à cause des intempéries. Ils ont dû être réalisés sur gel, à la mi-décembre.

Au cours du printemps, le manque d'eau a causé des pertes de pieds d'environ 20% sur le blé tendre.

Pour la même raison, l'année est peu propice à la valorisation de l'apport d'engrais du commerce : l'azote organique n'a pas pu être minéralisé en totalité.

Parmi les variétés proposées par la CAPLA cette année, les variétés tardives telles Pireneo, encore vertes, ont profité du retour des pluies en juin. Nogal, un blé très utilisé en Espagne et capable de faire de la protéine avec peu d'apports, confirme sa précocité avec des pieds déjà bien avancés en dessiccation.

Au 9 juin, les orges et les triticales avaient généralement de beaux ports de plante même s'il manquait quelques pieds. En triticales, Orval s'est distingué par sa tardiveté. Les chevreuils ont su apprécier les qualités de Dublet, la seule variété sans barbes.

Les féveroles étaient très basses (50 cm au lieu de plus d'un mètre les bonnes années pour une valeur sûre comme Castel). De nombreuses gousses ont avorté toujours à cause de la chaleur, à la période critique de la floraison.

Les semis de sorgho et tournesol du 4 mai n'avaient pas encore levé partout. En bio cela crée des complications



puisque l'on cherche toujours une levée rapide et homogène pour le passage des outils de désherbage. Le soja par contre a bien démarré.

Les amateurs de matériel agricole pourront revenir l'année prochaine, car, revers de la médaille des récentes pluies salvatrices, les représentants de Steketee, Hatzenbichler, Godin, n'ont pas pu entrer pour les démonstrations sur les argiles trop peu ressuyées.

Les résultats plus complets seront dévoilés culture par culture après les moissons : rendement, teneur en protéines, capacité de recouvrement...

C.C.

MÉTTELS : L'ÉCHANGE CONTINUE !

Comme l'an passé, des parcelles en mêtelle ont été suivies au cours de la saison chez plusieurs d'entre vous. Ce suivi se fait à différents niveaux afin d'acquérir davantage de connaissances locales sur la réussite des associations :

- relevé de l'itinéraire technique (précédent, mode de préparation du sol, doses de semis de chaque espèce...),
- comptages et observations, à la levée puis à l'épiaison,
- relevé du rendement,
- mesure de la proportion de chaque espèce à la récolte et estimation du taux de protéines du mélange.

Si vous avez déjà cultivé des mélanges, vous avez certainement beaucoup d'éléments intéressants à faire partager aux autres agriculteurs sur le sujet. Il serait intéressant de nous appeler pour en discuter.

De plus, à partir d'échantillons de récolte, nous pourrions mesurer pour vous les proportions de chaque espèce ce qui est important tant pour l'établissement des rations, que pour les éventuels re-semis.

C.C.

DÉMONSTRATION DE CULTURES DÉROBÉES D'ÉTÉ :

**Millet, Moha, Sorgho,
Trèfle border et Trèfle d'Alexandrie
MIS À L'ÉPREUVE À ESCOSSE**

Dans ce contexte de sécheresse, vous êtes nombreux à avoir cherché un fourrage qui puisse regonfler les stocks sur la période estivale. En partenariat avec Semences Vertes et le GAEC de Lauzy, nous avons justement mis en place une démonstration de cultures dérobées d'été au mois de mai.

Nous testons plusieurs associations : 2 variétés de sorgho, millet, moha, en mélange avec 2 sortes de trèfles estivaux, le trèfle border et le trèfle d'Alexandrie.

Une visite sera certainement organisée sur la fin de l'exploitation de la parcelle, pour comparer les capacités de production et de remontaison des espèces testées, ainsi que leurs intérêts pour les animaux.

C.C.

CÉRÉALIERS BIOS

Vous avez de l'ORGE BIO dans vos greniers à grains ?

Sachez qu'elle intéresse grandement la CAPLA pour pouvoir fournir ses adhérents en céréales locales.

Pensez à contacter son directeur, M. Flourac : 05 61 67 90 94.

SI VOUS TROUVEZ CES ESPÈCES ENVAHISSANTES DANS VOS ABORDS : AGISSEZ AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD... !

LA BALSAMINE DE L'HIMALAYA (*Impatiens glandulifera*)



La balsamine est une plante avec des fleurs roses et blanches assez attractives que l'on trouve dans certains endroits frais, en moyenne montagne. Elle peut pousser sur un grand nombre de sols. Sa particularité est

sa capacité à projeter ses graines à plusieurs mètres de distance dès que le fruit est effleuré (par un animal, par le vent...) : la propagation peut-être très rapide. De plus, elle bouture facilement à partir de morceaux de tiges, l'arrachage ne suffit pas.

Mesures de gestion : épuiser la banque de graines

- ☛ Fauche avant la floraison + exportation des plantes et morceaux de plantes, et/ou
- ☛ Arrachage + exportation et brûlage des plantes et morceaux de plantes.

LA RENOUÉE DU JAPON (*Reynoutria japonica*)

La renouée est une plante de la famille des Rumex, mais elle est encore bien plus envahissante. Elle pousse le plus souvent le long des cours d'eau et se propage rapidement le long des berges. On la trouve aussi dans d'autres milieux ouverts, par exemple apportée par des gravats. Elle peut mesurer jusqu'à plusieurs mètres de hauteur et étouffe rapidement toute la flore et la faune autochtones. Son système de propagation par les rhizomes est redoutable : le moindre morceau de rhizome peut repartir. Les traitements chimiques et thermiques sont totalement inefficaces.



Source www.savoirs-essonne.fr

Mesures de gestion : épuiser le rhizome

- ☛ Plantation d'un couvert arbustif par-dessus + Fauche 3 fois par an, pendant au moins 3 ans + brûlage de toutes les plantes et morceaux de plantes, ou
- ☛ Fauche en période de pousse, tous les 15 jours, jusqu'à épuisement du rhizome, soit entre 2 et 7 ans + brûlage de toutes les plantes et morceaux de plantes.

Source : J. Coinon – SM Bassin Versant de la Nive

Ces mesures sont bien sûr contraignantes. C'est pourquoi il est important de les mettre en œuvre dès la détection des premières plantes, avant que la progression ne devienne ingérable.

C.C.

INFOS SÉCHERESSE

Le printemps 2011 restera dans les mémoires comme, on l'espère, une saison exceptionnelle. Ce fut non seulement le printemps le plus chaud depuis 1900, mais aussi le plus sec. Les températures en France ont été de 2.5°C plus élevées que la moyenne. Les précipitations depuis novembre ont été 2 fois moindres qu'en année normale, le mois d'avril étant particulièrement déficitaire. Relativement au nord et à l'ouest de la France, le piémont ariégeois a été moins atteint par cette météo préoccupante. Depuis juin, les pluies sont revenues sur

les secteurs où elles manquaient le plus : le Plantaurel, le Mirapécien. Cependant, cela n'a pas sauvé la première coupe des foin. Sur les prairies naturelles, de un à deux tiers de la récolte manquent pour remplir la grange.

L'INAO a décidé d'ouvrir la procédure de demande de dérogation pour l'achat de foin non bio. Les éleveurs qui ne parviendront pas à trouver suffisamment de fourrages bios s'adresseront à leur organisme certificateur en ce sens. L'aliment non bio doit être affecté d'abord aux animaux qui ne sont pas en production.

L'aliment en C2 sera préféré à l'aliment en C1, lui-même prioritaire à un aliment conventionnel. Pour les herbivores dans tous les cas, la part de conventionnel ne dépassera pas 50 % de la ration sur la période de dérogation. Pour les monogastriques, la part d'aliment acheté en C2 est portée de 30 % à 45 %.

Sans encourager à acheter de l'aliment non bio, le fait d'anticiper vos demandes de dérogation en cas de besoin avéré permettra de répartir la part de bio sur une période plus longue.

C.C.

Pour faciliter les échanges de fourrages, la FRAB Midi-Pyrénées propose un espace de dépôts des annonces sur son portail : www.biomidipyrenees.org

DIVERSIFIER SA FERME AVEC UN ATELIER DE VOLAILLES BIOLOGIQUES

Une formation sur ce thème s'est déroulée ce printemps en 2 temps : les 8 et 9 février et le 20 avril 2011.

Ces journées de formation ont été largement suivies par de nombreux porteurs de projets.

Les 2 premières journées, les 8 et 9 février ont été l'occasion de :

- Appréhender la mise en place d'un élevage de volailles en agriculture biologique dans sa globalité : démarrage, habitat et parcours, santé animale, alimentation, choix des races, conditions sanitaires; point sur le cahier des charges et spécificités de la conduite en l'agriculture biologique; flash sur les différents types de volailles : poules pondeuses, poulets de chair, canard, volailles festives.
- Comprendre les réalités pratiques sur la ferme avec la visite de la ferme de M. et Mme Baumgartner à Gaillac-Toulza. Cette visite a été l'occasion de confronter les stagiaires aux réalités quotidiennes d'un élevage de volailles, de découvrir les solutions techniques mises en place sur la ferme et l'explication des choix réalisés. Lors de cette visite, a également été vu l'organisation et la réglementation en terme de la commercialisation des volailles de chair mais également des œufs.
- Approfondir les aspects économiques et commerciaux de volailles biologiques et choisir la production à mettre en place : éléments économiques de la production, les exigences des lieux d'abattage et de transformation, les différents circuits de commercialisation pour une bonne valorisation du produit. Explications grâce à la comparaison entre 2 systèmes de production et de valorisation : un agriculteur indépendant et un en intégration (coût de production, prix des produits, coûts de mise en marché...) .
- Optimiser l'alimentation des volailles bio : adaptation de l'alimentation pour limiter les problèmes sanitaires, recherche de l'autonomie alimentaire pour limiter les coûts d'intrants, formulation de rations alimentaires en fonction de céréales et protéagineux produits ou trouvables sur le marché, grâce à un outil informatique créé par l'intervenant.

Les détails du cahier des charges de l'agriculture biologique pour la production de volailles de chair et de poules pondeuses sont disponibles au bureau du CIVAM Bio 09.

Ces journées permettent de retenir quelques conseils techniques indispensables à la mise en place d'un atelier « Volaille ».



• Le démarrage

A l'arrivée des poussins d'un jour il est indispensable de maîtriser la température durant les 4 premières semaines avec un radiateur avec sonde (température optimale : 32°C la 1^{re} semaine, 30°C la 2^e semaine, 28°C la 3^e semaine, 26°C la 4^e semaine). En dehors de la zone du radiateur : 28°C puis 26 °C.

Les poussins doivent être sur une litière de paille ou de copeaux, secs et sains (pour les dindes, un lit de sable sera plus adapté).

Le bâtiment de démarrage doit être un local bien isolé, bien éclairé, facile à nettoyer et sans angles (pour avoir une différence de température importante entre le centre et les cotés).

La formulation de l'aliment doit être spécifique au démarrage avec une concentration en protéines plus importante que l'aliment croissance. Il ne faut pas négliger l'apport minéral et vitaminique. L'eau doit être passée par une cuve avec flotteur, pour atténuer les effets des produits de traitement de l'eau.

Les abreuvoirs doivent être propres et pas remplis en excès.

• En croissance et finition

L'habitat des volailles doit être protégé des vents et ne doit pas avoir de fortes variations de températures. Selon les implantations de poulaillers, des haies peuvent être nécessaires pour protéger des vents.

Le sol des cabanes doit être sain et non humide (renouvellement de paille). De la paille peut également être disposée devant les cabanes pour éviter un croutage trop rapide.

Les bâtiments doivent être éclairés mais surtout avec de la lumière naturelle.

Dans le cas d'utilisation de cabanes déplaçables, il est nécessaire de laisser pleuvoir avant de réaliser le curage mécanique. En effet pour réaliser un bon compost, il est nécessaire qu'il y ait : la paille de la litière + la paille de dehors et de l'humidité car sinon aucune fermentation ne se fera.

Le parcours doit être varié pour avoir une contribution qualitative sur la croissance des volailles.



• Densité des bâtiments

Volailles de chair

- 10 volailles/m² dans des bâtiments fixes (avec un maximum de 21 kg de poids vif/m²)
- 16 volailles/m² dans des bâtiments mobiles (avec un maximum de 30 kg de poids vif/m²)
- 20 cm de perchoir / pintades

Pondeuses

- 6 poules pondeuses/m²
- 18 cm de perchoir/poule pondeuse
- 7 poules par nid et si nid commun 120 cm² par poule.

Attention dans tous les cas : plus il y a de volailles au m² plus les volailles seront stressées, moins leur indice de consommation sera favorable à une bonne croissance.

• Densité sur parcours et effluents

Cas des installations fixes

- 4 m² par poulet de chair, poule pondeuse et pintade
- 4,5 m² par canard
- 10 m² par dinde
- 15 m² par oie

Cas des installations mobiles

- 2,5 m² par volaille

◀ Cabane déplaçable pour poules pondeuse

• L'alimentation par phase de croissance

	Semaine	Quantité par poulet	Energie en kg calorie	Protéines en % de l'aliment
Le démarrage	1 à 4 semaines	1,7 kg	de 2 700 à 2 900	20 à 22 %
La croissance	5 à 12 semaines	Environ 7 kg	de 2 700 à 2 900	17 à 19 %
La finition	Au-delà de 12 semaines	Environ 4 kg	de 2 700 à 2 900	15 %

Le but est d'arriver à un poulet de 1,8 à 2 kg P.A.C. en 14/18 semaines avec une I.C. de 4.

(P.A.C. : Prêt à Cuire avec la tête et les abats = 75 % du poids vif – I.C. : quantité d'aliment consommé / poids vif)

A chaque étape de la vie de la volaille, les distributeurs d'aliment doivent être réglés à hauteur du dos de l'animal afin de limiter les gaspillages et de garantir la propreté de l'aliment distribué. Il faut veiller à une alimentation en eau.

La formulation de l'aliment se doit d'être réfléchie car un trop d'azote et un manque de cellulose peut engendrer la coccidiose du poulet. Le stress, l'humidité et le froid sont également des facteurs propices à la coccidiose. La coccidiose se reconnaît en élevage par des crottes « mousseuses » et à l'abattage lors de la présence de filaments blancs dans les vicères.

Pour la composition de l'aliment fermier, un outil a été réalisé par l'intervenant (outil disponible au CIVAM Bio 09). Lors de la composition d'un aliment il est nécessaire de veiller à l'apport d'acides aminés essentiels pour des monogastriques (Lysine et Méthionine + Cystine) ainsi que leur rapport qui doit être inférieur à 1.4 (Lysine / Cystine + méthionine).

Journée de visites d'exploitations dans le Gers

La journée d'avril a été l'occasion de visiter des structures gersoises.

Nous avons visité un abattoir de volaille à SEISSAN ainsi que 2 exploitations agricoles : celle de Mr Jean Jacques GARBAY et celle de Mr Simon GRAF. Ces 2 exploitations de taille très différentes ont été une manière d'aborder des systèmes de production très différents mais également des circuits et des volumes de commercialisation distincts : La première exploitation produit principalement des volailles de fête de type : chapon, dinde, oie de giné mais également des œufs. Les volailles de fêtes sont en intégralité commercialisées dans le réseau BIOCOOP. La seconde exploitation produit 250 poulets / semaine avec des livraisons dans des magasins, des AMAP sur Toulouse principalement. Elle produit également des pintades.



Ces visites d'exploitation ont été un bon moyen d'échanger sur les pratiques entre les éleveurs et de se donner des conseils techniques.

Des fiches techniques et outils de calcul de ration et de coût existent sur ces productions, n'hésitez pas à nous les demander.

C.A.

LES CÉRÉALES GERMÉES : UN ALIMENT INTÉRESSANT

Compte Rendu de la formation organisée par l'APABA à Belmont Sur Rance (12) le 01/04/2011.

La germination est un procédé de préparation alimentaire qui multiplie les valeurs nutritives.

Autrefois, les céréales germées étaient le plus souvent données en petite quantité aux animaux pour améliorer la ration journalière en vitamines et oligo-éléments : en particulier l'hiver pour redonner un peu de vie à la nourriture.

Avec quoi peut être réalisée la germination ?

La germination peut être réalisée à partir de graines de céréales (blé, orge, avoine...) ou de légumineuses (féverole, vesce, pois, lupin...).

**Evolution des valeurs alimentaires**

La germination a le pouvoir d'augmenter la valeur en vitamines (A, B, C) et en minéraux, notamment le phosphore et le calcium.

La levée de dormance lors de la germination permet d'activer des enzymes et d'en synthétiser de nouvelles (les enzymes glucidiques comme l'amylase et cellulase ou les protéolytiques comme les protéases et les lipidiques comme les lipases...).

Ces molécules sont des catalyseurs biologiques qui permettent de découper des molécules. On obtient des molécules plus petites et plus facilement assimilables. L'amidon et la cellulose se transforment en sucres simples, les protéines en acides aminés et les lipides en sucres.

Rappelons que les acides aminés sont essentiels dans la composition du muscle, principalement la Lysine qui est un facteur de croissance.

INTÉRÊT POUR LES ÉLEVAGES : les graines germées peuvent être utilisées dans une ration de base :

- pour pallier à un manque de fourrage occasionnel,
- pour améliorer la digestibilité et l'appétence de la ration hivernale,
- avant la mise à l'herbe pour prévenir les pathologies digestives,
- comme un Complément Minéral et Vitaminique (CMV) intéressant.

Voici les transformations subies par les grains de blé :

Exemple du Blé	Teneur en mg		Augmentation en %
	Graine entière	Graine germée	
Phosphore	423	1 050	248
Calcium	45	71	157
Vitamine B2 (augmente la croissance)	1,3	5,4	415
Vitamine H	0,17	0,36	211
Vitamine B5	7,6	12,6	165
Vitamine B6 (résistance aux infections)	2,6	4,6	177
Vitamine B1	7	9	128
Vitamine B7	1 460	2 100	144
Vitamine A			500
Vitamine C			225
Acide nicotinique	62	103	166
Vitamine B9 (Acide folique)	28	106	379

Augmentation des valeurs de graines de blé germées en 3 jours

Sans oublier, des protéines et acides aminés essentiels, dont la lysine et la méthionine.

Les étapes de la germination

Trois phases se succèdent :

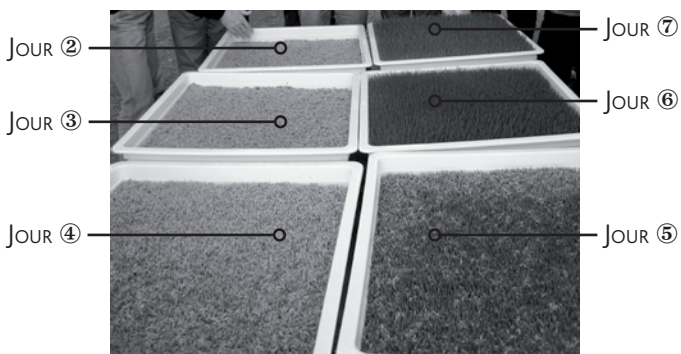
- **Le trempage** : il consiste à faire absorber de l'eau aux graines et ainsi, à lever la dormance. Sans cette étape, la germination ne peut avoir lieu. En général, dans un grand bac avec siphon (parfois des baignoires réadaptées) les graines sont mises à tremper 24 h, ces dernières sont recouvertes complètement par l'eau. Si les graines ont tout absorbé, un nouveau volume doit être ajouté.

- **L'égouttage** : cette étape dure aussi environ 24 h. Une vanne en dessous du bac est ouverte, l'évacuation est munie d'un filtre de manière à retenir les graines. Si l'eau était maintenue trop longtemps, le processus de germination serait altéré voire bloqué. On pourrait aussi voir un pourrissement débuter et des moisissures se développer.

- **La germination** : c'est surtout cette étape qui varie en fonction de l'investissement fait par l'éleveur. Les céréales humides sont entreposées en sceaux ou dans des bacs dans une armoire ou germoir. La germination durera entre 2 et 6 jours en fonction de la température mais également en fonction des céréales. La température idéale de germination se situe entre 17 et 20°C. Il est donc nécessaire d'avoir un local doté d'une bonne isolation ou d'un système automatisé.

Les conditions de réussite :

- 1 L'air** : le local doit être spacieux avec un bon renouvellement de l'air.
- 2 L'eau** : il est nécessaire que les graines soient bien imbibées d'eau (sans être noyées par excès), que la température ne soit pas un facteur limitant et qu'elles soient bien oxygénées (respiration permettant la reprise du métabolisme).
- 3 La chaleur** : la température optimale doit être maîtrisée le plus possible et se situer entre 17 et 20 °C.
- 4 Les graines** : les graines cassées et échauffées au stockage ne germeront pas. Il faut préférer l'utilisation de ses propres graines car il arrive que l'organisme stockeur ait besoin de chauffer les grains pour le stockage (exemple maïs). Par la suite, il est préférable de bien rincer les graines afin d'écartier la poussière présente à la surface de ces dernières. Cela aura pour conséquence de limiter l'apparition et par conséquent, le développement de moisissures. Des moisissures



Bac de trempage

peuvent être toxiques et plus particulièrement «*Aspergillus clavatus*». On retrouve ce champignon dans le sol et dans les fientes d'oiseaux par exemple.

5 La lumière : le local se doit d'être sombre mais pas totalement obscur. Un avantage non négligeable est que les céréales germées à l'ombre seront moins acides.

6 L'organisation du roulement : lorsque le processus de germination est enclenché, il sera difficile de l'arrêter. Il faudra donc mettre en place un roulement de manière à pouvoir disposer de cet aliment tous les jours. Nous nous attachons ici à dépasser l'étape de développement de la radicule et d'atteindre l'étape de développement des cotylédons (environ 1 cm). Ces germes ne devront pas dépasser 5 cm. Ensuite les graines évolueront vers le fourrage hydroponique. On obtiendra alors un tapis vert de 10 à 20 cm de hauteur. **Attention le fourrage hydroponique est interdit en agriculture biologique.**

En conclusion, 3 conditions sont à réunir pour réaliser une bonne germination :

- un renouvellement d'eau assurant le trempage et le rinçage,
- une maîtrise de la température,
- et une bonne ventilation favorisant les échanges gazeux.

Dans quelques mois une fiche FRAB sur les graines germées sera imprimée. Demandez-nous la !

C.A.

Comment éviter les contaminations ?

Les contaminations se font par l'atmosphère (surtout dans des silos ouverts), les parois de stockage, l'eau (circulation de bac en bac dans certaines installations) et les grains (souillures par déjection animales). Il est donc important que les silos à grains soient couverts afin d'éviter les déjections d'oiseaux. Un lavage avant germination pourra aussi être réalisé pour prévenir tout risque.



Fourrage hydroponique

Visite d'exploitation

Claudie Blanc, brebis Lacaune lait en conversion (12) : « JE DIMINUE LA QUANTITÉ DE CÉRÉALES CONSOMMÉES »

Claudie Blanc est installée depuis 2001 sur la ferme familiale dans le sud de l'Aveyron sur la commune de Belmont sur Rance. Elle produit un quota de 350 000 l de lait pour Roquefort avec un troupeau de 140 brebis de race Lacaune sur une surface de 56 ha SAU. Elle débute sa conversion en 2009.

Au début Claudie réalise la germination dans des seaux puis opte pour un germoir. Cet investissement sera subventionné à hauteur de 35 % pour un investissement de 11 600 euros. Cet achat a permis de mieux maîtriser la durée et la qualité de germination. Ce germoir a une capacité de production de 120 kg de fourrage.

Aujourd'hui, les 40 agnelles de renouvellement sont alimentées avec des graines germées. Elle distribue 500 g/jour de céréales germées aux agnelles. Selon Claudie Blanc, ce procédé permet d'utiliser moitié moins de céréales.

Grâce à la germination, «*le volume double et je distribue toujours le même nombre de seaux*». L'incidence sur l'appétence est aussi notable puisque les agnelles ne laissent rien dans l'auge. Enfin, l'état corporel des agnelles ne laisse pas transparaître de problèmes ou de carences (bon état, robe uniforme et peau grasse).

Au début de son activité de germination Claudie a distribué aux brebis en lactation, des céréales germées, ce qui lui a permis de passer de 1,5 à 1,8 kg de lait pendant la période.

Un problème de moisissure apparaît souvent, certainement dû à de mauvaises conditions de stockage du grain (silos ouverts et salissures possible par les oiseaux). Pour éliminer tout risque de contamination, des planches peuvent être mises en place sur les silos.



Germoir automatisé et les stades de germination

LE TRAVAIL SUR LA FILIÈRE VIANDE ARIÉGEOISE SE POURSUIT...*Travail en partenariat avec l'AADEB*

L'année dernière, nous avons commencé par un état des lieux de la distribution. Cet état des lieux avait pour but d'expertiser les modes d'approvisionnement, les produits travaillés, le niveau de satisfaction et la pertinence d'identifier localement une gamme carnée. Pour cela nous avons enquêté des bouchers artisans, des grandes et moyennes surfaces, des chevillards / grossistes et des magasins Bio tant en Ariège que dans la région Toulousaine. Environ 60 enquêtes avaient été réalisées et analysées. Une synthèse de 4 pages a été rédigée et sera communiquée prochainement à tous les éleveurs de l'Ariège.

Afin de réaliser un état des lieux pertinent, de nombreux éleveurs Bio et conventionnels ont été rencontrés durant l'hiver, dans le but de connaître leurs méthodes de travail mais également de tester leurs motivations, besoins, exigences pour la mise en place de filière de commercialisation de qualité. A ce jour, les enquêtes sont en cours d'analyse.

Aujourd'hui, nous sommes en train de réaliser des enquêtes auprès des consommateurs dans différents lieux d'achat de viande (boucheries artisanales, grandes et moyennes surfaces, hard discount, magasin bio et marchés), en Ariège mais également en région Toulousaine. Le but de ces enquêtes est



de connaître les habitudes de consommation mais également de tester les attentes des consommateurs locaux en ce qui concerne une gamme carnée identifiée.

Dans un même temps, nous sommes en train de réaliser des « fiches produits ». Fiches qui ont pour but de montrer et démontrer des techniques de production (réussies) pour différents produits. Pour le moment, le CIVAM Bio 09 a récolté des données sur des fermes en agriculture biologique pratiquant l'estive, l'engraissement à l'herbe, ou encore l'engraissement avec des céréales, cela sur différents produits.

ET CONCRETEMENT ...

Parallèlement à ce travail, des circuits de commercialisation se dessinent au jour le jour. Nous travaillons donc à organiser et structurer ces nouvelles pistes pour commercialiser des animaux bios d'Ariège : auprès de coopératives mixtes ou spécifiques bios, chevillards, restauration hors domicile, outil collectif d'éleveurs, boucherie traditionnelle de magasins bios,... Chaque circuit a ses spécificités et demande un travail d'adaptation et de synchronisation de l'offre et de la demande.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Corinne Amblard, Chargée des filières Viandes au 06 49 23 24 33.

C.A.

LA MARQUE « PRÉ D'ICI » SE DÉVELOPPE AVEC LES AGNEAUX

Toujours dans le but de promouvoir les produits ariégeois de qualité, l'AADEB (Association Ariégeoise Des Eleveurs Bovins), au côté du bœuf et du veau rosé Rosillou, met en place avec un petit groupe d'éleveurs ovins l'agneau Pré d'Ici.

En effet, certains distributeurs sont en attente de viande d'agneau de proximité. La traçabilité de la filière est garantie par l'association et les abatteurs négociants distribuant la marque.

Caractéristiques de l'agneau Pré d'Ici :

- Agneau né en Midi-Pyrénées et élevé, engraisé et abattu en Ariège.
- Race : races à viande, croisées ou rustiques pures.
- Alimentation : essentiellement à base de lait maternel, engraisement à l'herbe et aux produits d'origine naturels.
- Carcasse : U et R et O, engraisement 2 & 3 ; entre 13 et 21 kg et âge inférieur à 6 mois.

Les agneaux issus de l'agriculture biologique sont évidemment intégrés à la filière mais ne pourront pas être valorisés en temps que produit AB.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'AADEB : 05 61 02 48 01 / aadeb@free.fr

GROUPE D'ÉCHANGES « MARAÎCHAGE BIO EN ZONE DE MONTAGNE »

Ce groupe d'échange a été constitué lors d'une première rencontre organisée chez Jean-Claude Christmann à Seix. Elle a réuni 18 producteurs et porteurs de projet les jeudis 23 et 30 juin, répartis en 2 groupes grâce à la grande disponibilité de Jean-Claude.

A dix minutes de Seix sur la route du col de Core en direction de Castillon en Couserans, nous laissons les voitures sur la départementale D.817 et continuons le chemin à pied par la piste sur cette zone intermédiaire à 600 m d'altitude occupée par la forêt. Après un bon quart d'heure de marche sur cette piste tortueuse, praticable uniquement en 4x4, nous sommes accueillis par le gros chien berger, gardien de ce lieu assez impressionnant qui prend la forme d'un cirque. Au centre de celui-ci une excavation de plusieurs mètres de dénivelé et autour de jolies terrasses en pierre, à droite la maison et à gauche la grange entièrement rénovée. Le paysage est dominé, quel que soit l'endroit où l'on regarde, par de grands massifs forestiers dont celui du Bois d'Arros et du Col de Core à l'Ouest.

Le contexte géographique

Jean-Claude possède plusieurs métiers dont celui de bûcheron les mois d'hiver et de maraîcher pendant la belle saison, et est aussi et surtout un naturaliste bien imprégné par son biotope.

Sur ce lieu, il n'y avait autrefois pas un arbre sur l'exploitation et les terrasses étaient cultivées. Aujourd'hui, le paysage n'est plus assez entretenu et la forêt progresse, car l'on favorise davantage le pastoralisme, la chasse et l'agro-tourisme que l'agriculture proprement dite. Peut-on parler d'équilibre dans le domaine environnemental et de complémentarité en agriculture où chacun devrait pouvoir exercer son propre métier en toute sérénité et reconnaissance ?

On imagine en effet l'état d'abandon dans lequel Jean-Claude a pu trouver son domaine de 6 hectares déserté de toute vie humaine depuis 50 ans, envahi d'arbres de plus de 30 m de haut (frênes), genêts, ronces et fougères : travail harassant de débroussaillage, de nettoyage des terrasses (enlever les souches sans détruire les murets de soutènement), réfection de la piste longue de deux kilomètres, pose d'un kilomètre de clôture pour se protéger des troupeaux en divagation dans cette zone d'AFP (Association Foncière Pastorale). Si le chenillard de 3T qui trône au centre de la cour pouvait parler...

Les terrasses

La Fédération pastorale a initié en 2000 avec le soutien du Conseil Général et de fonds européens, un programme « mille et une terrasses » afin de valoriser 23 000 ha (de terrasses) existantes en Ariège.

Outre leurs aspects patrimoniaux, elles étaient traditionnellement occupées par le maraîchage, les petits fruits ou le verger. En pierres sèches naturelles avec leur effet drainant et thermique, elles contribuent à la biodiversité en créant des niches écologiques spécifiques.

Chez Jean-Claude, on passe par la piste qui monte jusqu'à la réserve d'eau située au point le plus haut à travers différentes terrasses d'orientation différente (rappelons que nous sommes sur une exploitation en cirque) toutes implantées en légumes : blettes toute la saison sans montée en graines, oignons, ail, haricots verts violets (2 séries), courges butternut et buttercup, potimarrons pour les terrasses les plus grandes : soit au total un hectare.

Une serre pépinière orientation sud est adossée sur un mur de soutènement assez haut : il y aura ainsi la restitution de la chaleur pendant la nuit et les saisons où les jours sont les plus courts.

D'autres terrasses extirpées des châtaigniers, noisetiers et autre végétation attendent d'être travaillées. Mais attention, ce travail de défrichage doit être minutieux afin que la végétation sur ces terrasses ne reparte pas de plus belle : 60 cm par an pour un frêne par exemple. D'autre part, il faut suivre les affleurements des rochers pour semer ou planter. On a donc la vision chez Jean-Claude de formes artistiques dans les semis d'haricots bleus sur certaines terrasses.



Le potentiel est donc énorme, 3 ha au moins de mises en culture sur terrasses seraient possibles : développement du jardin, petits fruits (framboises, groseilles), vergers (kiwis, pêcheurs) pour les terrasses exposées au sud, poulailler, ...

La dynamique de ce mouvement en Ariège avec le projet « mille et une terrasses » redonne vie et sens au patrimoine délaissé. Il permet ainsi de soutenir des porteurs de projet sur différents projets de réhabilitation.

La ressource en eau

Le domaine étant dépourvu de l'accès à l'électricité, il n'était pas question de s'installer en maraîchage sans eau.

Une réserve d'eau de 30 m³ a donc été creusée sur le point le plus haut du domaine et permet d'irriguer les terrasses en contrebas ; la pente de 15 % permet par gravité d'alimenter le goutte à goutte sur la plupart des légumes et même, de faire tourner un tourniquet avec 4 bars de pression. L'alimentation de cette réserve dépend de l'état d'enneigement des sommets.

La maison dispose d'une source d'eau potable : à 7°, constante, issue d'un puits artésien qui coule à disposition avec une certaine pression due à la différence de niveau entre l'eau en amont et l'emplacement du forage.

L'agriculture biodynamique

Issu d'une famille d'agriculteurs alsaciens en biodynamie depuis 1933, Jean-Claude suit le calendrier Maria Thun. Il utilise :

- **la préparation 501** à base de silice qui s'adresse à la partie aérienne des plantes durant leur période végétative,
- **la préparation 500** à base de bouse de corne pour la structure du sol au printemps ou à l'automne,
- **les préparats** pour le compost. Celui-ci, malgré les conditions d'acheminement très difficiles, est issu de fumiers de chèvres et de bovins mélangés et compostés en tas pendant 18 mois recouvert de paille.

Il est à noter que dans ces régions d'élevage sans culture, le fumier est pléthore dans les petites exploitations de montagne.

Le sol est travaillé à la grelinette ou au motoculteur ; les légumes sont semés ou repiqués en poquet avec fumier ou compost.

Les spécificités techniques

- Petite serre de tomates : rose de Berne, tomates des Andes, variétés polonaises, russes tardives résistantes aux nuits fraîches à chair dense, juteuse et sucrée jusqu'à 1,400 kg.
- Pas de teignes sur poireaux, quelques piérides sur les choux et les doryphores, mais surtout, les attaques de campagnol dont les prédateurs naturels sont le renard, le blaireau et le grand duc ou une bonne troupe de chats non alimentés artificiellement. Autres prédateurs : le chevreuil.
- En zone de montagne et dans cette configuration des lieux, Jean-Claude surveille surtout les attaques de mildiou (pomme de terre et tomates) en pratiquant la prophylaxie, en effeuillant les pieds de tomates, les jours fruits et en brûlant



les feuilles atteintes. Dans cette configuration circulaire des lieux, il se méfie de l'hybridation des variétés, populations de tomates entre rose de Berne et Noire de Crimée.

- Choix de semences traditionnelles bio provenant de Germinance, Biaugerme et biodyn en Suisse et en Allemagne : Carotte (Colmar), salades (sucrine, reine de mai), pomme de terre (Charlotte, Désiré, Urgenta à chair rouge et très gros tubercules), variétés de courgette dont la blanche de Virginie...
- Vente sur le marché de plein vent le dimanche matin sur la place de Seix de mai à novembre ; clientèle fidèle à son maraîcher, peu d'effet du tourisme d'été présent sur ce village.

Les Réflexions à se poser

- La production maraîchère de montagne est possible pendant la saison favorable avec un accès vente directe proche mais le projet doit être couplé avec une activité complémentaire à exercer le reste de l'année comme l'agro-foresterie et le bucheronnage. Les autres activités complémentaires comme le verger, la transformation, l'accueil à la ferme se surajoutent à l'activité légumes et posent la question de la main d'œuvre sur l'exploitation.
- La question du lieu de vie en zone de montagne n'est pas anodine dans un projet partagé d'installation agricole : isolement, réseaux : eau, électricité, certain éloignement bien que Seix soit proche.
- La question des compétences multiples dans un milieu hostile se pose pour un porteur de projet, lorsque l'on sait tous les travaux « d'Hercule » effectués en amont pendant les premières années pour permettre cette activité agricole.
- La question des aides pour un maraîcher de montagne : il ne perçoit aucune aide spécifique pour cette activité à partir du moment où il ne possède pas de troupeau alors que les charges d'entretien des pistes et des clôtures sont les mêmes pour chaque exploitant.
- Ne faudrait-il pas se pencher sur un statut intermédiaire entre celui d'agriculteur et de cotisant solidaire pour ne pas décourager toutes les initiatives d'installation dans ces territoires de moyenne montagne ?

Ph.D.

GUIDE DES INTRANTS EN BIO

L'institut technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) travaille sur un guide des intrants bio dont la version actualisée est téléchargeable sur son site : **www.itab.asso.fr** rubrique santé des plantes et des animaux.

Contexte réglementaire

Le contexte est à la fois européen et national car l'ancienne directive 91/414/CEE listait dans son annexe I les substances actives autorisées pour la formulation des produits commerciaux phytosanitaires. La nouvelle réglementation CE 1107/2009 qui est entrée en vigueur le 14 juin dernier prévoit qu'une substance ne pourra excéder 10 ans d'homologation. Elle vient d'inscrire la substance active Azadirachtin, présente dans l'huile de neem, pour un usage insecticide qui intéresse les maraîchers depuis le retrait de la roténone en 2009.

Cependant, pour être utilisé en agriculture biologique le produit commercial doit être formulé avec une substance active également autorisée dans le règlement bio européen 889/2008 en annexe 2 et bénéficier dans l'État concerné d'une AMM (autorisation de mise sur le marché) par produit et par espèce.

Comme on le sait, l'ensemble de ce dispositif conduit à des distorsions de concurrence entre pays européens parce que des AMM peuvent être attribuées dans certains pays et pas dans d'autres.

Les évolutions réglementaires en matière de produits de traitement pour l'agriculture biologique sont très rapides pour les autorisations et des retraits pour le maraîchage bio.

RETRAIT et CONSEILS D'EMPLOI DES PRODUITS EXISTANTS**► Bouillie bordelaise**

Attention : Les produits : Kocide DF, Nordox Super 75, LC.Bouillie Bordelaise ont été retirés du marché et ne seront plus utilisables à partir du 29/02/2012.

(Explication : les firmes n'ont pas du redemander l'AMM. D'autres substances existent cependant.)

Je rappelle que la législation sur le cuivre autorise jusqu'à 6 kg/ha et par an de sulfate de cuivre depuis 2006 mais on trouve encore du cuivre à différents dosages (20, 35 ou 40 %) et sous d'autres formes en arboriculture : hydroxyde, oxyde cuivreux, oxychlorure...

C'est la synergie entre le cuivre et la chaux qui confère à la bouillie bordelaise ses propriétés fongicides. Elle reste dangereuse pour les organismes aquatiques (classement Xn Nocif), son utilisation est controversée en raison de son utilisation dans le sol car le cuivre ne se dégrade pas. Elle ne protège que ce qu'elle couvre et on améliore son adhérence en ajoutant un mouillant type Héliosol à la dose de 0,2 %. Cependant, le traitement est lessivé après une forte pluie supérieure à 20 mm. Le cuivre est phytotoxique en dessous de 10 °C.

Elle est très utilisée contre le mildiou, la bactériose, la rouille sur poireaux, la septoriose sur céleris... entre 2,5 et 3,5 kg de Cu Métal par ha.

Le Cuivrol est assez utilisé en maraîchage bio, c'est une association de 18 % de sulfate de cuivre et d'oligo-éléments : zinc, bore, molybdène. Il régule l'absorption de l'azote et la synthèse des protéines et durcit l'épiderme des plantes : dosage homéopathique entre 4 et 6 g /L.

► Roténone

Arrêt d'utilisation en 2009, du Biophytoz : le mélange de pyréthre et de roténone était assez efficace contre pucerons.

Le produit Pyrevert de la Société Samabiol n'a pas reçu d'AMM pour l'instant pour les légumes bios mais il est utilisé à la dose de 1.5 l/ha pour une relative maîtrise de la population de pucerons en serre (traitement à renouveler chaque semaine en cas de fortes attaques).

Le produit PREVB2 à base de terpène d'orange et d'huile essentielle n'a pas encore prouvé son efficacité en usage insecticide, non plus que les sels de potassium d'acides gras Bioshower et le savon noir.

AUTRES PRODUITS**► Huile de neem**

Malgré l'inscription de la matière active pour un usage insecticide dans la nouvelle réglementation CE à partir du 1^{er} juin 2011, les produits en circulation ne bénéficient pas encore d'une AMM en France en attendant d'établir son profil toxicologique.

Le neem a donc une certaine efficacité contre un grand nombre de parasites et d'insectes ravageurs : insectes piqueurs suceurs, noctuelles, mouches et thrips. Il est systémique et migre dans les tissus de la plante. Il n'a pas d'effet de choc et doit être appliqué plusieurs fois pour que la concentration dans la plante soit suffisante, ce qui est problématique pour les plantes à fort développement végétatif comme le concombre. C'est une huile extraite en première pression à froid à partir des graines de neem qui doivent avoir été bien conservées à l'abri de l'humidité. Le produit se fige en dessous de 20 °C mais se réchauffe doucement avec un peu d'eau chaude et d'un émulsifiant à base de savon liquide. Dose : 30 cc / 4 l d'eau – Avantage : plus sélectif et moins destructeur pour les auxiliaires

► Huile de colza : non autorisée, pas d'efficacité pour l'instant.

► Bacillus thuringiensis : BT.

C'est une préparation à base des bactéries *Bacillus thuringiensis* produisant des substances insecticides.

Largement utilisé parmi les bioinsecticides sur lépidoptères, noctuelles et coléoptères (doryphores), la recherche se poursuit sur l'existence de toxines actives prélevées dans la nature sur les diptères (mouches).

► **PNPP : Préparation naturelle peu préoccupante**

Un arrêté du 28 avril 2011 a autorisé la mise sur le marché du purin d'ortie en tant que PNPP à usage phytopharmaceutique. Il s'inscrit dans le plan Ecophyto 2018 élaboré par le Grenelle de l'Environnement.

La FNAB attend le déblocage des autres PNPP à base d'autres plantes comme la fougère, la tanaïs, le sureau, la prêle, le noyer, la consoude... qui auraient une action sur la santé des plantes. Il n'y aurait en effet aucune logique à autoriser l'une et pas les autres puisqu'elles ont en commun leur nulle dangerosité.

L'arrêté précise que le purin d'ortie à base de feuilles fraîches ou sèches est autorisé à être mis sur le marché à condition que la recette de préparation soit celle figurant en annexe. Olivier Lyphant de l'association ASPRO (association pour la promotion des produits naturels peu préoccupants) a qualifié cette recette de « **piquette d'ortie inefficace** » car en effet il est difficile comme le stipule l'arrêté de fabriquer un produit standard avec des normes de fabrication. La recette officielle prévoit une macération des feuilles d'ortie dans de l'eau de pluie pendant 3 à 4 jours à 18°C alors que la macération pour obtenir une fermentation efficace prend plus de temps et nécessite des précautions particulières.

L'histoire du purin d'ortie est significative à cet égard car l'utilisation et la détention de ce produit ne bénéficiant pas d'AMM étaient interdites depuis 2006 ; or ces PNPP ne sont

pas homologués et sans doute non homologables dans l'état actuel des choses car la Commission est composée exclusivement de grandes firmes de produits phytos de synthèse. Il est donc illogique d'appliquer aux PNPP une procédure d'homologation aussi lourde que celle qui est appliquée aux produits chimiques.

Dans le cadre de la question de l'abandon progressif des traitements chimiques en agriculture comme le réclame la FNAB, la voie réglementaire en France est inadaptée aux PNPP.

Recette traditionnelle du purin d'ortie

- ✓ 1kg de feuilles d'orties fraîches pas trop jeunes mais avant floraison pour 10 L d'eau de pluie.
- ✓ On laisse macérer en le retournant entre 10 et 14 jours jusqu'à ce qu'une fine écume apparaisse à la surface.
- ✓ L'écume disparaît faisant place à de grosses bulles.
- ✓ Arrêter le processus en filtrant la macération pour ne pas laisser fermenter la préparation.
- ✓ Stocker dans un endroit frais à l'abri de la lumière.
- ✓ Utilisation de 5 à 20 % en dilution pour un usage fongicide, insecticide ou activateur de croissance.

Ph.D.

FORÇAGE DES ENDIVES

Il a été confirmé au CNAB du 9 juin 2011 l'adoption des mesures suivantes concernant le forçage des endives :

Mixité :

Une période transitoire est validée pour les opérateurs déjà en place. À compter de la campagne 2013/2014, le forçage devra être 100% biologique. Cette période transitoire n'est pas accordée aux nouveaux opérateurs (engagés après le 30 août 2010), ils devront se mettre en conformité immédiate.

Lien au sol (= obligation de produire une partie des racines forcée sur l'exploitation ou dans la région)

Pas d'obligation.

Rappel : méthodes de forçage

Les méthodes de forçage validées par la Commission européenne sont les suivantes :

- en pleine terre ;
- en bac contenant un sol « vivant » (terreau + tourbe par exemple) ;
- en eau claire, à condition qu'il n'y ait aucun ajout. Les OC seront particulièrement vigilants sur le contrôle de ce point.

Ph.D.

LES BRÈVES DU MARAÎCHAGE BIO

☛ La chambre d'agriculture du Lot et Garonne fait intervenir Eric Petiot sur trois jours **les 16, 17 et 18 novembre** prochains pour un stage de perfectionnement sur les PNPP (mise en évidence pour chacun des problèmes culturels : insectes, champignons) et les huiles essentielles (végétales et minérales) utilisées en agriculture biologique. Contact Myriam Carmentran CDA 47 au 05 53 77 83 41.

☛ Les formations « **Planning de cultures** » et « **Mon projet d'installation en maraîchage bio** » organisées ce printemps seront reprogrammées en automne : organisation sur deux sessions à chaque fois avec des visites différentes de fermes.

☛ Un groupe d'échange « **Visite de bout de champs** » sera organisé en août sur une autre exploitation en biodynamie.

☛ Suite à la formation du mois de mai « **Se diversifier avec un atelier de légumes plein champs** », un groupe d'échange va être constitué sur les problématiques spécifiques au plein champ.

☛ Une aide à l'installation/création d'atelier de diversification en maraîchage devrait être mise en place par le Conseil Général de l'Ariège cet automne. Elle devrait concerner les agriculteurs et les cotisants solidaires, pour du matériel neuf et d'occasion. Le détail sera connu à la rentrée.

Pour en savoir plus sur tous ces sujets, contactez Philippe DAUSQUE au 06 49 23 24 44 - legumes@bioariegne.fr

FORMATIONS

LES FORMATIONS DE L'AUTOMNE-HIVER DU CIVAM BIO 09

Si vous êtes intéressés par une ou plusieurs des formations, merci de vous pré-inscrire rapidement auprès de nos techniciens afin d'en faciliter l'organisation :

Corinne AMBLARD

Téléphone : 05 61 64 01 60

Portable : 06 49 23 24 33

E-mail : viandes@bioariege.fr

Cécile CLUZET

Téléphone : 05 61 67 90 99

Portable : 06 11 81 64 95

E-mail : cultures@bioariege.fr

Philippe DAUSQUE

Téléphone : 05 61 64 01 60

Portable : 06 49 23 24 44

E-mail : legumes@bioariege.fr

Formations Élevage

Organisées en partenariat avec l'AADEB

ALIMENTATION DES RUMINANTS

INITIATION À LA MÉTHODE OBSALIM (2 jours)

Redécouvrir la physiologie naturelle de la digestion des ruminants, la rumination, pour ensuite savoir analyser les effets de structure, de fibrosité des aliments ou les méthodes de distribution influençant la digestion. Connaître les facteurs à risques et leurs indicateurs.

Découvrir la méthode d'approche OBSALIM : les méthodes d'observation, s'approprier les symptômes, les étapes d'un diagnostic pour équilibrer les apports entre carences et excès pour ensuite améliorer les pratiques alimentaires. Des visites de ferme seront organisées en support à la formation.

- **Intervention** : Vétérinaire, Homéopathe du GIE ZONE VERTE – Dc Oliarj
- **Contact** : Corinne Amblard

ALIMENTATION DES RUMINANTS -

PERFECTIONNEMENT MÉTHODE OBSALIM (1 jour)

L'objectif est que les agriculteurs connaissent et appliquent la méthode OBSALIM dans leurs élevages et puissent avoir une gestion dynamique de l'alimentation tout en gardant un équilibre biologique des animaux. On abordera les thèmes suivants : méthode OBSALIM (diagnostic numérique), interprétation des analyses de fourrages (digestion..), alimentation et qualité des produits (santé, terroir, rentabilité...).

Une visite d'une ferme sera organisée en support à la formation.

- **Intervention** : Vétérinaire, Homéopathe du GIE ZONE VERTE – Dc Oliarj
- **Contact** : Corinne Amblard

APPRÉCIER LA CONFORMATION ET

L'ENGRAISSEMENT EN VIF ET EN CARCASSES

DES BOVINS ET OVINS (2 jours)

Apprécier la morphologie des bovins et ovins, faire le lien entre les conformations en vif et en carcasse et connaître la composition du classement OFIVAL des carcasses (veau, gros bovin et ovin).

Connaître la composition des carcasses, réalisation d'exercices de description morphologique de la musculature d'animaux en vif, puis appréciation en abattoir des

carcasses de ces mêmes animaux; (présentation des principes de classement, classement individuel des carcasses par chaque participant).

- **Déroulement sur 2 jours** : 1 journée théorique pour tous et 1 journée pratique dans les abattoirs du département (choix selon votre zone).
- **Intervention** : Corinne Amblard
- **Contact** : Corinne Amblard

SAVOIR DÉCOUPER DES CARCASSES

DE BŒUF / VEAU / AGNEAU / PORC (2 jours)

Connaître les étapes et techniques de découpe, de coupe, de parage et de piéçage des différentes catégories de carcasses, savoir classer les morceaux dans les catégories culinaires. Comprendre les calculs de rendements et les facteurs de variations. Apprendre à valoriser les carcasses en étudiant la rentabilité des morceaux en fonction des colis proposés, de l'étal ou de la saison.

- **Intervention** : Formateur boucher
- **Contact** : Corinne Amblard

LA SANTÉ DES RUMINANTS

PAR LES PLANTES DE LA FERME (1 jour)

Connaître les possibilités de soin du troupeau à partir des plantes qui poussent sur la ferme : aspects préventifs par l'alimentation et aspects thérapeutiques. Savoir utiliser ces plantes pour les rendre appétentes, préparer soi même tisanes, teintures, macérats...

- **Intervention** : Michel Thouzery, GIE ZONE VERTE, éleveur bio à Montferrier
- **Contact** : Cécile Cluzet

CONDUITE D'ÉLEVAGE ET ALIMENTATION DES PORCS BIOS

Expliquer les principales règles du cahier des charges. Donner aux producteurs une vision globale de l'élevage porcin en bio. Savoir observer les facteurs de risques et les facteurs limitant de son élevage. Utiliser au maximum les matières premières produites sur la ferme et équilibrer son alimentation. Essayer de résoudre ses problèmes sanitaires par l'approche globale de son système et la recherche de l'équilibre.

- **Intervention** : GIE ZONE VERTE
- **Contact** : Corinne Amblard

Formations Commercialisation

CALCULEZ VOS PRIX DE VENTE PAR RAPPORT À VOS COÛTS DE PRODUCTION (1 jour)

Etre capable d'analyser ses coûts de production, coûts de commercialisation pour savoir construire et déterminer le prix de vente de ces produits. Etre capable d'optimiser ses coûts de production.

Formation réservée aux producteurs de viande bovine, ovine, porcine et avicole.

- **Intervention** : M. Yan Izans, Technicien viande du GAB 65
- **Contact** : Corinne Amblard

AVOIR UNE DÉMARCHE COMMERCIALE ACTIVE (1 jour)

Apprendre à positionner son produit et à dynamiser la communication avec sa clientèle, afin d'améliorer ses techniques de vente et sa stratégie commerciale.

Comprendre et s'adapter aux attentes de la clientèle (savoir orienter son activité, valoriser ses atouts).

Identifier la concurrence (directe et indirecte), savoir organiser sa mise sur le marché (organiser l'agencement

d'un stand, réaliser des plaquettes de communication, argumenter avec la clientèle, améliorer la lisibilité des produits).

Bien communiquer (affirmer son identité, argumenter avec sa clientèle, garder le contact).

- **Intervention** : à définir
- **Contact** : Corinne Amblard

SE STRUCTURER COLLECTIVEMENT POUR ENVISAGER DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS (2 jours)

Connaître et comprendre les enjeux d'une structuration (besoin d'une puissance commerciale, régularité du produit, maintenir la valeur ajoutée au produit) Identifier les objectifs individuels et collectifs pour évaluer les bases de la structuration. Quel type de structuration possible ? Connaître les règles de base d'une structuration collective. Evaluer les besoins financiers nécessaires en fonction des choix du groupe et de la stratégie d'entreprise souhaitée.

- **Intervention** : Union régionale des SCOP et Corinne Amblard
- **Contact** : Corinne Amblard

Formation transversale - Écosystèmes



LA FAUNE AUXILIAIRE EN AGRICULTURE : COMPRENDRE SON RÔLE SUR LA FERME - SENSIBILISER LES VISITEURS (1 ou 2 jours sur le terrain)

Connaître la nature (et les écosystèmes) pour la mettre au service de l'exploitation au lieu de lutter contre les ravageurs sans prendre en compte la faune utile : La biodiversité et les écosystèmes existant sur l'exploitation, la faune auxiliaire et l'aménagement parcellaire, les fonctions de la haie et de la mare...

Observer la faune auxiliaire présente dans différents milieux agricoles.

Connaître son environnement pour mieux le faire découvrir aux visiteurs de la ferme.

Public : agriculteurs intéressés (faisant ou non de l'accueil à la ferme).

- **Intervenant** : Océanides Midi-Pyrénées / la Clairière aux Insectes
- **Contact** : Cécile Cluzet

Formations Installation – Conversion

MON PROJET D'INSTALLATION EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE (2 jours)

Organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture

Les bases du maraîchage bio le premier jour en salle : la formation professionnelle, le foncier, les techniques culturales, le choix du matériel (abris, matériel de culture, de récolte, d'irrigation), le planning de cultures.

2 visites d'exploitation le deuxième jour, une en circuit court et l'autre en circuit long.

Cette formation est ouverte aux porteurs de projet pour leur permettre d'élaborer eux-mêmes leur projet d'installation PDE, ceux qui ont suivi le stage PPP, candidats en démarche d'installation ayant obtenu une attestation VIVEA délivrée par le point Info Installation de la Chambre, autres candidats portant un réel projet d'installation

- **Intervention** : Philippe Dausque
- **Contact** : Philippe Dausque

CONVERTIR SA FERME À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : POURQUOI? COMMENT? (POLY CULTURE-ÉLEVAGE) (2,5 jours)

Examiner la faisabilité de la conversion de la ferme au regard du cahier des charges et des motivations de l'agriculteur.

Adapter ses techniques de productions végétales et animales.

Maîtriser le parcours administratif et économique.

Définir sa stratégie économique et commerciale en bio.

- **Intervention** : équipe du CIVAM Bio 09
- **Contact** : Cécile Cluzet

Suite des formations page 22

Formations Maraîchage - Arboriculture - Cultures - Fourrages

COMMENT PRÉVOIR MON PLAN DE CULTURE ANNUEL EN MARAÎCHAGE BIO ? (2 jours)

Organisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture

Etablissement du planning des principales cultures légumières sur l'année : itinéraire technique, quantités de semences et de plants, dates de semis, repiquage, récolte, stockage, variétés utilisées en Ariège...

- **Intervention** : Philippe Dausque et un maraîcher
- **Contact** : Philippe Dausque

TECHNIQUES DE PAILLAGE DU SOL (1 jour)

Considérer les intérêts environnementaux du paillage du sol (maraîchage, petits fruits...) . Comparer et maîtriser les différentes techniques : paille, mulch, plastique, bois raméal fragmenté...

- **Intervention** : Pierre Besse, agronome expérimentateur, maraîcher et arboriculteur
- **Contact** : Philippe Dausque

CONNAÎTRE SON SOL : UTILITÉ DES DIFFÉRENTES MÉTHODES D'ANALYSE DU SOL EN BIO (1 jour)

Connaître et mettre en œuvre les différentes approches pour la connaissance de son sol : analyses physico-chimiques, analyse biologiques, approche Hérody, profil cultural... Interpréter et confronter ces analyses.

- **Intervention** : Cécile Cluzet
- **Contact** : Cécile Cluzet

CONDITIONS de PARTICIPATION

Les formations proposées par le Civam Bio 09 sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires et aux personnes en cours d'installation.

Étant donnée l'augmentation du nombre de sessions et des demandes d'inscriptions de la part de personnes d'Ariège ou d'autres départements, le CIVAM BIO 09 s'est donné les règles suivantes :

- Inscription préalable obligatoire (le nombre de places étant limité) ; l'inscription est un engagement à participer à l'intégralité de la formation.
- Adhésion au Civam Bio 09 non obligatoire, mais priorité aux adhérents au Civam Bio 09 (ou des autres GAB) à jour de leur cotisation 2011.
- Pour les non adhérents, l'adhésion au « service de formation du Civam Bio 09 » est obligatoire (15 €), ouvrant droit à toutes les formations de l'année civile (pour information, l'adhésion au « service formation » est incluse dans l'adhésion générale au Civam Bio).
- La participation à chaque formation est gratuite : les formations sont financées par vos cotisations aux fonds Vivea et dans certains cas par l'Europe (fonds Feader).

Pour faire le point sur votre situation, contactez nous.

Les formations sont financées par le concours de :



Si vous êtes intéressés par une ou plusieurs des formations, merci de vous pré-inscrire rapidement auprès de nos techniciens afin d'en faciliter l'organisation :

Corinne AMBLARD – Téléphone : 05 61 64 01 60 – Portable : 06 49 23 24 33 – E-mail : viandes@bioariege.fr

Cécile CLUZET – Téléphone : 05 61 67 90 99 – Portable : 06 11 81 64 95 – E-mail : cultures@bioariege.fr

Philippe DAUSQUE – Téléphone : 05 61 64 01 60 – Portable : 06 49 23 24 44 – E-mail : legumes@bioariege.fr

BULLETIN À RETOURNER À : Civam Bio 09, Cottes, 09240 La Bastide de Sérou

Nom, prénom :

Téléphone :

Statut agricole : (information indispensable pour les financements)

☐ Exploitant agricole, conjoint collaborateur, ou aide familial

☐ En cours d'installation

☐ Cotisant solidaire

☐ Pas de statut agricole

Adresse postale :

Adresse mail : Production :

Je souhaite m'inscrire à la (aux) formation(s) suivante(s) :

Alimentation des ruminants :

☐ Initiation à la méthode Obsalim

☐ Perfectionnement méthode OBSALIM

☐ Apprécier la conformation et l'engraissement

☐ Savoir découper des carcasses

☐ La santé des ruminants par les plantes de la ferme

☐ Conduite d'élevage de porcs bio

☐ Calculez prix de vente / coûts de production

☐ Avoir une démarche commerciale active

☐ Se structurer collectivement

☐ La faune auxiliaire en agriculture

☐ Mon projet d'installation en maraîchage biologique

☐ Convertir sa ferme à l'agriculture biologique

☐ Techniques de paillage du sol

☐ Connaître son sol

☐ Comment prévoir mon plan de culture annuel ?

J'ai d'autres thèmes de formation à proposer :

Les infos de nos partenaires



« Avec la bio cultivons l'avenir »

Un forum s'est tenu à Toulouse le 7 mai 2011 de 14h30 à 18h30 réunissant 5 grands experts internationaux (P Rabhi, L et C Bourguignon, G Kastler, M Dufumier) sur le thème : **Manger bio et local** :

- L'agriculture bio répond-elle aux enjeux sanitaires, sociaux, environnementaux ?
- Quelle plus-value pour la terre, la collectivité, le consommateur, l'agriculteur ?

Découvrez les actes du forum en DVD (18 €) :
toutes les infos sur www.alterrenat-presse.com

Formation Arboriculture fruitière biologique Programme 2011/2012

Présentation

Cette formation est destinée aux personnes désirant acquérir de bonnes connaissances en arboriculture fruitière biologique, dans le cadre d'une activité professionnelle. Elle s'adresse aux agriculteurs dans une optique de diversification des productions ainsi qu'aux non agriculteurs, dans le cadre de la création d'une activité de production et/ou de transformation fruitière. La technique d'apprentissage proposée alterne des temps théoriques, en salle, et des temps pratiques avec des intervenants professionnels, des sorties sur le terrain et des visites d'exploitations.

**Durée : 154 heures réparties
sur 22 jours : du 10 octobre 2011 au 21 mars 2012**

Programme : La taille (4 jours et demi), Le cahier des charges et le statut de l'exploitant (2 jours), La plantation (1 jour), La biodynamie (1 jour), La conduite de vergers (6 jours), Les traitements phytosanitaires (1 jour), Les petits fruits (2 jours), La traction animale (1/2 jour), Greffage (2 jours), La transformation des fruits (2 jours).

La formation est prise en charge par différents OPCA dont VIVEA, FAFSEA, Uniformation, le DIF, le CIF.....
Contactez-nous pour plus d'infos.

Contact : Association AAA'RIEGES

L'auberge du Léo – 09000 Foix -
Tél. 05 61 01 14 78 ou 05 61 65 80 20
E-Mail : aaa_rieges@yahoo.fr

Formation : la comptabilité de mon exploitation Organisée par OCEANIDES à Daumazan-sur-Arize

Durée : 70 heures réparties sur 20 journées, sur une période de 10 à 12 semaines

Objectifs de la formation :

- Être capable de maîtriser la comptabilité au service de la gestion de son exploitation.
- Être capable d'organiser les activités comptables de l'exploitation.
- Être capable d'utiliser un outil informatique pour l'enregistrement des opérations comptables.

Méthode :

- Découpage en 4 modules (1 : tronc commun comptabilité, 2 : utilisation d'un tableur, 3 : utilisation d'un logiciel de comptabilité, 4 : problématiques individuelles)
- Méthode active avec apports d'informations et de connaissances théoriques, échanges questions/réponses et exercices permanents
- Suivi et assistance après la session si besoin

Formateur : Sylvie JOUBIN, comptable, intervenante diplômée DEFA et BTS CGO

Contact : OCEANIDES Midi Pyrénées

Tél. 06 75 71 60 41 – oceanides.formation@orange.fr

BULLETIN D'ADHÉSION 2011 au CIVAM BIO 09

Si vous souhaitez soutenir nos activités,

– aussi bien au niveau local (techniciens spécialisés par productions, dispositifs de conversion et d'aides, formations techniques, foire bio, cantines bios, projets de commercialisation, ...),

– qu'au niveau national (travail pour les dispositifs d'aides bios et crédit d'impôt, suivi réglementation, représentation auprès des ministères, ...),

renvoyez le bulletin d'adhésion ci-dessous.

☐ Vous êtes producteur agricole : la cotisation est de 80 €/an ;

☐ Vous n'êtes pas/plus producteur agricole mais vous êtes intéressés par nos actions et souhaitez continuer à recevoir notre bulletin d'info. Devenez « sympathisant » avec une cotisation de 20 €/an.

NOM – PRÉNOM :

TÉL. :

E-MAIL :

ADRESSE :

PRODUCTIONS :

Les Bios d'Ariège – CIVAM BIO 09
Cottes – 09240 LA BASTIDE DE SEROU
Tel : 05.61.64.01.60 – civambio09@bioariego.fr
www.bioariego.fr

CIVAM BIO 09

Cottes – 09240 LA BASTIDE-DE-SÉROU

Tél./Fax : 05 61 64 01 60 – civambio09@bioariego.fr

Le Conseil d'Administration 2010 des Bios d'Ariège :

Président : Frédéric Cluzon (bovins viande)	06 86 71 19 37
Trésorier : Hugo Ellemeet (bovins viande)	05 61 05 39 81
Secrétaire : Catherine Lamy (apiculture)	05 61 66 83 59
Philippe Babin (viticulture)	05 61 68 68 68
Mathias Chevillon (ovins viande)	05 61 66 86 83
Tom Fleurantin (maraîchage)	05 61 02 63 54
Fabien Fournier (maraîchage)	06 85 42 82 54
Suzan Morris (maraîchage)	05 61 96 37 03
Damien Sabadie (fromage de vache)	05 61 96 07 59
André de Solan (grandes cultures)	05 61 68 58 81
Eric Wyon (fromage de chèvre)	05 61 64 54 06

LA FEUILLE BIO ARIÉGEAISE, lettre d'information diffusée gratuitement est éditée par le CIVAM BIO 09,

Association des agriculteurs biologiques de l'Ariège. Contact : civambio09@bioariego.fr

Directeur de la publication : Frédéric Cluzon. Ont participé à la rédaction : Corinne Amblard, Cécile Cluzet, Philippe Dausque, Estelle George, Roman Guivarch, Laure Isabeth, FNAB, Eric Wyon. Crédit photos : CIVAM BIO 09, Raphaël Kann, Apaba. Maquette : Odile Maury. Imprimé par : ASOS La Bastide de Sérou

L'ensemble de nos activités et le contenu de ce bulletin sont réalisés grâce au soutien de :



ainsi que le Pays Couserans - les Communautés de Communes du Bas Couserans, de Saint-Girons, du Séronais, de Varilhes, les Communes de Saint-Lizier, Meras, Montbel - l'Office de tourisme de Saint-Lizier - la CAPLA - l'AADEB la Chambre d'agriculture de l'Ariège - le réseau FNAB et FRAB

TOUTES LES INFOS SUR LA BIO EN MIDI-PYRÉNÉES

Vous recherchez des **infos** sur la conversion, la réglementation, les aides bios, les formations techniques, **l'actualité bio** de Midi Pyrénées... ?

Vous souhaitez passer ou consulter les **petites annonces** spécifiques à la bio de la région ?

Rendez-vous sur le portail de l'agriculture biologique de Midi-Pyrénées

www.biomidipyrenees.org



Une section spéciale Professionnels :
la conversion, la réglementation, les aides, les formations proposées par le réseau, des infos techniques, l'annuaire des Groupements de développement de L'AB de la région, un service de petites annonces, des liens utiles.

Deux sections dédiées aux collectivités et aux consommateurs